



DÉCISION DU PRÉSIDENT

(Prise en application des articles R 123-21 et R 123-22 du
Code de l'Action Sociale et des Familles)

N° CCAS_2020DC0002

OBJET : CCAS - CONCLUSION D'UNE CONVENTION DE FORMATION – ANALYSE DE LA PRATIQUE POUR L'ASSISTANTE SOCIALE

Le président du Centre Communal d'Action Sociale de CORBAS (Rhône),

VU les articles R 123-21 et R 123-22 du Code de l'Action Sociale et des Familles,

VU la délibération n° 022/2014 du conseil d'administration du 29 avril 2014, portant délégation du conseil d'administration au président et au vice-président,

CONSIDÉRANT l'opportunité de mettre en place une formation d'analyse de la pratique mutualisée pour l'assistante sociale, avec ses paires de communes diverses, afin de lui permettre une réflexion nécessaire pour parfaire la posture professionnelle auprès des usagers,

CONSIDÉRANT que la psychologue clinicienne-psychothérapeute, Madame DIGARD Françoise 167 chemin du Divin 69480 ANSE, choisie par un regroupement de communes, peut assurer cette prestation,

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de passer une convention de prestation,

DECIDE

ARTICLE 1 : De conclure avec Madame DIGARD Françoise psychologue clinicienne-psychothérapeute 167 chemin du Divin 69480 ANSE une convention de prestation.

ARTICLE 2 : La formation se déroulera sur 10 séances de janvier 2020 à décembre 2020, à raison d'une heure trente la séance, au CCAS de Rillieux la Pape 165 rue Ampère 69140 Rillieux la Pape.

ARTICLE 3 : Le montant total de la formation est fixée à 240,00 € TTC (frais de déplacement inclus). Sur présentation d'une facture conforme trimestrielle, un paiement sera effectué au service fait. La dépense est imputée au chapitre 011 fonction 02 compte 6188 du budget du CCAS.

ARTICLE 4 : La présente décision sera inscrite au registre des délibérations et il en sera rendu compte à la prochaine séance du Conseil d'Administration.

CORBAS, le 13 janvier 2020

Le Président, Jean-Claude TALBOT,

Convention de prestation

Envoyé en préfecture le 13/01/2020

Reçu en préfecture le 13/01/2020

Publié le



ID : 069-266910413-20200113-CCAS_2020DC0002-AU

Entre les soussignés : Mme DIGARD Françoise
167 chemin du Divin
69480 ANSE
Psychologue clinicienne, psychothérapeute
Numéro de SIRET : 43433259900027

Et : CCAS Corbas
Place Charles Jocteur
69960 CORBAS

Article 1 : objet

La mise en place de séances d'ANALYSE DE LA PRATIQUE destinées aux professionnels de CCAS.

Nombre de participants : 1 personne

Durée : 10 séances d'une heure trente de janvier 2020 à décembre 2020.

Lieu : CCAS de Rillieux la Pape, 165 rue Ampère, Rillieux-La-Pape

Dates : Le jeudi de 13h30 à 15h00.

Dates du premier semestre : 09/01, 6/02, 12/03, 2/04, 7/05, 4/06.

Dates du second semestre : à déterminer.

Article 2 : analyse de la pratique

Objectifs : séances d'analyse de la pratique visant à traiter les difficultés et problèmes rencontrés par les participants dans les divers champs de leur pratique professionnelle, en mettant en commun les ressources du groupe.

Article 3 : dispositions financières

Le tarif horaire est de 16 euros TTC, soit 16x1,5x10 soit 240 euros annuel, frais de déplacement inclus.

Règlement au trimestre sur présentation d'une facture conforme au service fait.

Article 4 : modifications

À l'exception de changements ponctuels d'horaires ou de dates, toute modification de la prestation fera l'objet d'un avenant.

Chaque participant inscrit au moment de la signature de la convention sera facturé sur l'année 2020. Aucune inscription de participant supplémentaire ou de désistement n'est possible en cours d'année. Un remplacement de participant est toutefois envisageable sur l'année.

Article 5 : litiges

En cas de difficultés dans l'exécution de la présente convention, il est fait attribution de juridiction auprès des tribunaux de Lyon.

Fait à Anse en double exemplaire,

L'intervenant

L'établissement

Françoise Digard



Envoyé en préfecture le 13/01/2020

Reçu en préfecture le 13/01/2020

Publié le



ID : 069-266910413-20200113-CCAS_2020DC0002-AU

Envoyé en préfecture le 13/01/2020

Reçu en préfecture le 13/01/2020

Publié le



ID : 069-266910413-20200113-CCAS_2020DC0002-AU